



REGLEMENT



Marche et Course Rose Bondoufle

Edition 2025

Art 1 : Présentation

La « marche ou course rose » est une marche ou course caritative, organisée par la ville de Bondoufle, le dimanche 5 octobre 2025, au profit de Gustave Roussy, 1er centre de lutte contre le cancer en Europe, dans le cadre d'Octobre Rose, mois dédié au cancer du sein.

Art 2 : Marche et Course

La « marche ou course rose » est une marche à pied de 5 km ou une course de 5 km, non-chronométrée, non-classée, et non-compétitive.

Horaires de départ Course : 10H00 Horaires de départ Marche : 10H15

Accueil à partir de 9h00 au complexe Henry Marcille de Bondoufle.

Art 3 : Conditions de participation

La participation à la course ou à la marche de 5 km est conditionnée par l'acceptation des points suivants :

- Vous reconnaissez en vous inscrivant à être physiquement apte à participer à la course/marche du dimanche 5 octobre 2025 à Bondoufle et à vous engager à participer sous votre propre et entière responsabilité en fonction de vos moyens physiques.
- Vous dégagez les organisateurs de toute responsabilité en cas de problème survenant avant, pendant et après l'épreuve. Vous déclarez participer sous votre entière responsabilité avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas d'accident.
- Les mineurs participeront sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Art 4 : Inscriptions en amont ou sur place

Tarif : 7 euros minimum par participant. Enfant gratuit jusqu'à 12 ans.

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site internet de la ville de Bondoufle ou en mairie auprès du service des sports aux heures d'ouverture de la mairie, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00.

L'inscription à « La course ou marche Rose » vaut adhésion expresse au présent règlement

Art 5 : Goody

Un goody sera remis à tous les inscrits de plus de 12 ans le jour de l'événement dans la limite des stocks disponibles.

Article 8 : Sécurité

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés sur le parcours de la marche et la course de 5 km.

Art 7 : Droit d'image

Droit à l'image et publication : les participants à la marche Rose autorisent la ville de Bondoufle à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître sans que cette utilisation n'ouvre droit à quelque indemnisation ou à un quelconque recours.

Art 8 : Acceptation du règlement

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Art 9 : Annulation

En cas d'annulation de la manifestation, aucun remboursement ne sera effectué sauf directives gouvernementales.